

1-pour APAA

Maryste

Synthèse
rédigé par M. E Reyhl
juin 1999 APFF
lors de la mise
à l'enquête

Rappel du problème:

Par lettre du 2.2.1999, Monsieur Rene Defago, administrateur de DECORAL (anciennement DECORALP, sic.) de Feigères, demande „la régularisation et continuation“ de l'activité de l'usine DECORAL, „liées aux produits utilisées et stockées et une éventuelle pollution accidentelle“. Il admet ainsi lui-même des irrégularités. Sa demande de régularisation fut déposée après au moins 5 années d'activités frauduleuses. Le seuil de production autorise par la préfecture en 1987 fut dépassé d'environ 50% selon les chiffres présentés par DECORAL et éventuellement plus, si les chiffres de consommation de produits dangereux se révéleraient incorrect. Diverses actions administratives et juridiques n'ont pas suffi pour ramener la production au niveau permis. Des cas de pollution volontaires ou accidentelles s'en suivaient.

~~la DRIE~~
moins temporairement, l'établissement DECORAL, ~~référé~~ aussi au ~~contrat de rivière~~ conclu avec Genève, qui oblige les autorités des deux cotés de la frontière à mettre pression sur leur industriels afin de rendre leurs établissements conforme avec l'accord. Le contrat de rivière mentionnait, qu'au moment de sa conclusion, les eaux usées par ~~les établissements industriels de Feigères~~ n'étaient qu'à 50% assainies. *aux.*

Suite à l'augmentation illégale de la production de DECORAL, l'atteinte d'un degré d'assainissement d'au moins 90% devenait de plus en plus invraisemblable. Au contraire, le fonctionnement de ~~la station d'épuration de Neydens~~ fut mis en danger. Ceci suscitait une ~~menace de déconnexion~~ des ~~effluents~~ de l'usine du réseau d'assainissement publique par la MISE (Mission

Inter-Services de l'Eau) pour cause de dépassement des concentrations maximales en métaux des effluents de DECORAL et, partant, un dépassement des concentrations de métaux dans les boues de l'usine de traitement de Neydens destiné à l'épandage agricole. La MISE regroupe les compétences des directions Départementales de l'Agriculture, de la Forêt, des Affaires Sanitaires et Sociales et de l'Équipement de la Haute-Savoie.

La société DECORAL de Feigères fut appuyé dans sa demande de régularisation de sa situation par une étude de ~~Hytec Industrie de Lyon~~, une maison spécialisée dans les installations de traitement et de décontamination de déchets industriels. Hytec Industries a suggéré à DECORAL diverses solutions pour pallier à ses problèmes. Mais il semble que la société ~~DECORAL n'a pas les moyens financiers propres~~ ou les crédits nécessaires pour choisir la meilleure solution aux problèmes de ses déchets toxiques et de haut risque. Ses installations de sécurité sont encore, en gros, celles de 1987 avec une production double, donc tout à fait insuffisantes.

DECORAL s'est finalement engagé de mettre en oeuvre des mesures de détoxification pour un montant total de ~~105 MF~~ jusqu'à la fin de l'année 2000. Ceci selon un calendrier fixe - qui ~~avait déjà du débuter~~ depuis quelques mois. Malgré ceci, l'assainissement ne semble pas avoir commencé. La détoxification est un devoir de Decoral vers à la ~~collectivité~~ depuis plusieurs années. C'est la collective qui a ~~porté~~ entre temps - sans s'en rendre compte - ~~tout le risque de l'augmentation~~ du chiffre d'affaires de DECORAL. Les nouvelles améliorations n'arriveront pas à maîtriser tous les problèmes de pollution au cour normal de l'exploitation et surtout pas les accidents chimiques qui peuvent être très graves et coûteux à cause de la ~~proximité de l'usine DECORAL au~~

~~centre~~ des activités familiales, sociales, sportives et administratives de Feigères et les rivières qui passent par Feigères ou y prennent naissance en véhiculant la pollution en aval.

Il suffit de citer deux phrases de l'étude Hytec Industries pour illustrer ce qui arrivera en cas d'accident:

„En absence de traitement, ces effluents rejetés dans le milieu naturel aquatique ou dans le sol, conduiraient à un déséquilibre des systèmes écologiques, pouvant aller à la disparition temporaire ou permanente des espèces du milieu, ou à leur mutation" (page 42). Les „espèces du milieu" sont les hommes, les plantes, les animaux sauvages et domestiques, les poissons, les oiseaux etc.

„La plupart des produits chimiques utilisés peut provoquer des brûlures de la peau et des yeux. L'ingestion en plus ou moins grande quantité de ces produits provoque des brûlures internes et/ou un empoisonnement pouvant aller jusqu'à la mort de l'accidenté" (page 104).

De toute évidence la société DECORAL entend d'abord faire de bénéfices et gagner, par l'augmentation de sa production, l'argent nécessaires avant de payer ses nouvelles installations de sécurité. Elle n'y est pas parvenu dans le passé par les cinq ans ou plus qu'a duré l'augmentation illégale de sa capacité de production. Les profits n'ont, soit pas suffit pour faire les investissements nécessaires ou elles furent écrémés pour d'autres buts, par exemples l'extension de l'outil de production au détriment de la sécurité. ~~Par la~~ course à l'argent, la sécurité et la protection de l'environnement fut toujours perdant dans le passé de DECORAL. Serait-il autrement dans l'avenir?

Usine

avec installations classées
(matières dangereuses)
voir loi 1976.

Le problème du chrome hexavalant hautement toxique et cancéreux sera seulement attaqué en dernier selon le plan d'assainissement soumis. Il ne prendra probablement pas effectif avant 2 ans, si jamais.

DECORAL promet de commencer à réduire les émanations d'aluminium et de nickel en excédent des doses permises dans les eaux usées pour ne pas être déconnecté du réseau. Dans le cas contraire elle laisse clairement planer la menace de continuer sa production et de déverser ses produits dangereux inutilisables dans la nature ou elle voudront bien s'écouler, soit dans la Folle, soit dans le Grand Nant par le ruisseau de Malchamps. C'est une menace tout à fait déplacé.

La conséquence sera selon le Rapport Hytec Industrie:

„Si les effluents de la société DECORAL ne pouvait être rejeté au réseau de la station communale (par suite d'interdiction), ils devrait rejoindre l'Aire via le ruisseau de Malchamps et le Nant de la Folle. Il n'existe pas de point d'observation sur le ruisseau de Malchamps... (page 67) et „le flux moyen rejeté par la société DECORAL ne permet pas en période d'étiage de respecter l'objectif de qualité 1B de l'AIRE, à fortiori il ne permettrait pas de conserver la qualité 1A du Nant de la Folle respecté jusqu'à Feigères et représenterait une bonne partie de l'année le débit du ruisseau de Malchamps. Par rapport à la protection de ces milieux, le raccordement du rejet de la société DECORAL au ruisseau de Malchamps accuserait un recul en rapportant un risque de pollution tant chronique qu'accidentel“.

Il est bon de rappeler que le ruisseau de Malchamps et le Grand Nant passent par les lieux dits Ruttet, Grossaz et Chez Joillet dans la commune de Feigères avant de rejoindre St. Julien.

C'est une zone agricole et forestière, il y a des animaux sauvages et domestiques qui s'abreuvent dans ce ruisseau et des enfants y jouent. Un grand nombre de chercheurs de champignons y passe et même certaines pêcheurs ne se laissent pas encore décourager.

Un autre problème de effluents de DECORAL en cours d'activités "normales", est la maîtrise du haut degré d'acidité des effluents (pH 2). Pour diminuer cette acidité, la mise en oeuvre de neutralisants supplémentaires aux effluents basiques de l'entreprise, tels que la chaux et des phosphates furent essayé, mais avec le résultat de création d'autre types de pollution des eaux, par exemple par des phosphates et la chaux.

Des solutions acceptables du point de vue environnement semblent exister, mais à un prix bien plus élevé que celui envisagé par DECORAL, qui devrait mettre au rebut certaines de ses installations existantes.

Deux autres problèmes semblent se greffer la dessus, la question de la succession du président M. Rene Defago par ses fils et la réorganisation du cadre dirigeant. Le second problème est le manque de crédibilité des dirigeants de DECORAL dans la population et chez les autorités décideurs du fait des nombreux manquement aux promesses données, d'un nombre anormalement élevé de pollutions accidentelles ou volontaires des cours d'eau et l'insouciance générale face à la préservation des bonnes conditions de vie et de l'environnement à Feigères. Déjà maintenant Feigères est décrié dans certaines publications pour ses risques de pollution.

Conclusions:

Une fermeture de l'usine et l'assainissement des terrains avant qu'ils ne polluent le village en

aval par ruissellement et la nappe phréatique sera probablement la meilleure garantie pour éviter tôt ou tard une catastrophe chimique importante, coûtant à la collectivité un multiple des avantages économiques éventuels qu'elle aurait pu tirer de l'entreprise dans le passé et l'avenir.

Le troque, pour ne pas dire le chantage, venant de la part de DECORAL, c'est à dire d'échanger les risques non autorisés déjà subis par la population dans le passé et le nouveau risque de deux ans ou plus, jusqu'à la mise en oeuvre des nouvelles mesures de sécurité, paraît indigne à une collectivité qui se respecte.

Si la fermeture de l'usine est considérée comme une mesure trop radical, il faudra s'assurer d'abord que les conséquences financières de la surpollution ou d'un accident soit couvert par une assurance au profit de victimes dans les villages et ailleurs sur le principe de la causalité et non seulement sur le principe de responsabilité. L'assurance devrait couvrir tous les dommages au tiers, y compris la perte de valeur des immeubles. Une telle assurance ne peut être inférieure à Fr. 100 Millions. Le cas échéant la responsabilité personnelle et avec leur fortune privée des responsables administratifs ayant permis ou toléré la situation devrait être invoqué. En tant que alternative au déversements il est parfaitement possible - évidemment en augmentant les coûts - que DECORAL retient tous ses résidus et les transporte par camion dans une usine de traitement donnant toutes les garanties, au lieu de les verser dans la station d'épuration de Neydens ou simplement dans la nature. Actuellement DECORAL ne couvre pas les coûts du traitement des ses eaux polluées. Ceci constitue une subvention obscure, qui devrait être éliminée par les dispositions de divers traités internationaux. Une étude interne d'un groupe d'assurance a conclu récemment que la diminution de la valeur des immeubles dans le

non pas possible avec 4000 h/h de les bains de massage

voisinage d'accidents chimiques peut atteindre facilement 50% et que les prix ne se régénèrent seulement sur des très longues périodes (10 ans), généralement au niveau de 85% à 90%.

Une vérification de la comptabilité de DECORAL S.A. semble absolument nécessaire pour déterminer si les quantités des produits polluants utilisées sont correctes. L'enquête de Hytec Industrie et partant l'enquête publique se base presque entièrement sur de chiffres que la société elle-même a fourni. Les pièces pouvant servir pour une vérification provenant d'une source tierce et indépendante sont rares. Une interpolation des données laisse entrevoir la possibilité d'un dépassement de certains polluants de 50%.

Constatations de l'étude:

DECORAL transporte, stocke, utilise, manipule, change de formule chimique, débarrasse etc. une quantité impressionnante de produits hautement corrosives, toxiques, voire mortelles, cancéreux au premier degré et présentant des dangers d'explosion. Ceci semble incontesté.

Les produits finis partent en camion et par le même moyen - ~~soit disant~~ ^{certains} et certains des déchets ^{chimiques} spécialement dangereux destinés à des usines de retraitement..

La majeure part des déchets serait traité et disposé localement en forme de boues, d'eaux usées et d'émanations aériennes dans la région, notamment à Feigères, Neydens et par les ruisseau allant dans l'AIRE.

Est à noter, que des eaux de l'AIRE sont pompées dans le lac artificiel, dit Lac d'Ogny, d'ou elles sont distribuées aux paysans et principalement aux cultures maraîchères de la région.

dan lesol + dans rivières - dans eau agriculture
dans chaîne alimentaire

Les rejets liquides de l'usine passent donc par cette voie dans la chaîne alimentaire. La même chose est vrai pour les boues de l'usine d'épuration de Neydens, qui sont épandues en agriculture.

Pollution aérienne:

20'000 mètres cubes par heure, sont envoyées dans la nature.

L'étude note: " les effluents gazeux (aérosols chromiques, acido basiques) sont captés au niveau des bains et collectés dans des gaines et rejetés dans l'atmosphère". Le débit d'aspiration global est de 20'000 mètres cube par heure "Il n'y a pas d'obstacles aux alentours de l'usine pouvant gêner la diffusion de rejets atmosphériques...". Les polluants susceptibles à être émis sont: "poussières", "vapeurs et aérosols acides ou alcalins", "oxydes d'azote" (vapeurs nitreuses) et "entraînement ^{des vésicules} ~~vésiculaires~~ de chrome". Parmi ces émanations il y deux, a savoir les émanations nitriques/phosphoriques - qui sont dans l'échelle de toxicité A1 et A2, (A signifie le plus toxique, D le moins toxique) et de au niveau globale des risques NGR allant de I à VI dans la catégorie I, donc la catégorie la plus dangereuse.

Il est à rappeler que plusieurs produits utilisés sont justement dangereux par inhalation, tel que l'acide chromique que serait, selon l'étude "cancérogène par inhalation de 1er degré".

Aucun contrôle et aucune analyse des émanations aériennes de l'usine n'est mentionné.

Pollution des eaux et champs:

Il y a une tres grande incertitide au sujet des emanations liquides. Les chiffres "ne collent pas" en interpolation.

L'usine DECORAL semble avoir trois sorties pour ses eaux usées. 1. dans les égouts eaux usés destine à être traite à Neydens, 2. une sortie eau pluviale vers la Folle et 3. une sorte ~~eaux~~ pluviales vers le ruisseau de Malchamps. 2 et 3 ne sont pas controlés !!! ^{buse}

Une, celle officiellement utilisée, part dans le réseau communal du chef lieu de Feigères et de la dans la Step de Neydens. Elle possède à la sortie de l'usine une trappe spécialement conçu pour le contrôle. Les émanations locales liquides "sont mal maîtrisé" concède l'étude, et les contrôles sont très peu fréquents et se situent partiellement dans des creux d'activité de l'usine. Neanmoins on peut lire entre les lignes que des dépassements de normes sont fréquents et surtout la quantité déversé, a tel point que les boues ~~de la Station d'épuration de Neydens~~ destiné à être épandu dans les champs agricoles ont également dépasse le seuil de danger officiel. L'étude et son annexe donnent des exemples de dépassements: En 1997 dépassement de nickel et d'aluminium, du chrome hexavalant, en janvier 1995 présence de forte quantité d'aluminium, en décembre 1994 trop de nickel et forte acidité.

Ces pollutions excédentaires furent calculées sur la base d'une convention entre l'usine DECORAL et la station d'épuration de Neydens. L'étude ne fait aucun état d'une très forte amende conventionnelle que DECORAL aurait reçu de cet organisme pour dépassement des valeurs limites convenues

Le volume des bains chimiques pour le traitement de l'aluminium fut relevé sans autorisation du seuil autorise de 35'000 litres en 1987 à 64'050 litres au moment de l'enquête, soit presque doublé. Cette tendance se révèle aussi dans l'évolution du chiffre d'affaire.

Fiabilité de l'étude technique:

Des fortes incertitudes au sujet des rejets subsistent pour deux raisons:

1. Quasiment toutes les chiffres de consommation et de la disposition finale des produits chimiques dangereux mentionnés dans l'étude d'impact sont celle de la société elle-même.
2. Diverses autres voie d'évacuation de produits toxiques et dangereux ne sont pas explorées et encore moins contrôlé.

l'étude des risques de la Société Hytec Industrie, jointe à la demande de régularisation de sa situation par DECORAL, contient certes des informations fournies, utiles et peu connues pour l'évaluation des risques. Mais leur fiabilité reste suspendu à la question, si les auteurs de l'étude furent eux-mêmes correctement informé par le chef de l'entreprise DECORAL et ses collaborateurs

L'étude a une nette tendance à diminuer les dangers. Des affirmations tel que: „Il n'y a pas d'autre activité industrielle, sur le périmètre de la commune“, font hocher les épaules (Technidur, Rambosson). Beaucoup d'habitants ne seront pas dupe devant l'affirmation que „les installations de DECORAL ont peu ou pas d'effet sur la faune et la flore de la zone industrielle. Aucun espèce à protéger n'est connu dans cette zone“. Il n'existe pas de ZI à Feigères et si il en avait les espèces rares seraient plutôt les espèces humains. D'autre affirmations sont lassé a l'appréciation du lecteur, tel que :

- „les activités de DECORAL ne génèrent pas de nuisance du type odeur.
- „les installations de DECORAL n'ont pas d'effets sur l'agriculture

Aussi, cette étude „oublie“ de choses importantes.

Il n'est pas fait état des nombreuses démêlées que les sociétés contrôlées par la famille Defago ont eue dans le passé avec la justice, avec les autorités de surveillance, la station d'épuration des eaux et les habitants de la commune concernant des cas de polluants allant jusqu'à des doses mortelles. Une évaluation complète de ces cas devrait faire partie d'une enquête publique, afin que le public sait avec quelles personnes et avec quels dangers il est confronté.

Il n'est pas mentionné le fait hautement important, que dans le voisinage direct de l'usine se trouve l'école de Feigères, ses installations sportives, la place de jeux des enfants, le marché hebdomadaire du village et que cet endroit est, somme tout, publiquement le plus fréquenté du village. Seule le voisinage de la mairie, d'habitations et du tennis a retenu l'attention.

Dans l'organigramme de la société manque le nom de l'administratrice (Mme....) qui semble être une conseillère communale. On peut supposer que les auteurs de l'étude n'ont pas voulu attirer l'attention sur les liens de la Mairie avec DECORAL.

Un grand doute plane sur les quantités de produits dangereux stockés, utilisés et rejetés. Je n'ai pas pu découvrir sur quelles sources les auteurs de l'étude se sont appuyés. Est-ce la comptabilité de l'entreprise ? Est-ce des bulletins de livraison ? A-t-il des échanges entre les différentes sociétés de la famille propriétaire ? Il paraît important qu'une enquête publique ne se base uniquement sur des chiffres fournis par une société en défaut des permissions nécessaires pour opérer, mais utilise des sources fiables d'autres provenances.

Il n'est rien dit sur la qualité des cadres pour mettre en oeuvre de telles quantités de produits

hautement dangereux et même mortelles. Est ce que les dirigeants et cadres de l'entreprise ont la crédibilité, les diplômes et la formation nécessaire pour éviter une mauvaise utilisation? L'affichage du danger et une formation sommaire ne semble pas suffir, en regard des incidents du passée.

Les informations important dans l'étude de la Société Hytec Industrie sont souvent cachées entre des flots de termes techniques, et de ce fait inaccessibles au profane.

L'étude fait seulement référence à la législation française, tandis qu'on se trouve dans une zone frontalière, couvert par exemple par un contrat de rivière et un nombre important d'instruments internationaux, soit bilatéraux France/Suisse, CEE/Suisse, soit dans le cadre OECD (voire liste annexe).

L'étude Hytec fait la réserve que son étude porte seulement sur un partie de l'activité DECORAL. Il serait utile qu'elle explique les activités qu'elle n'a pas prise en considération.

Plusieurs autres oublis de ce genre sont à observer.

DRAFT